

***Point n° 4 : Organisation d'un concours national à affectation locale  
pour les agents de catégorie C de la branche surveillance***

Le concours commun de recrutement en catégorie C organisé en partenariat avec la DGFIP vient d'être ouvert au titre de 2023. Le volume global de places offertes n'est pas encore déterminé pour cette session.

Pour mémoire, le calendrier prévisionnel du concours 2022-2023 est le suivant :

- période d'ouverture des inscriptions : du 9 mai au 9 juin 2022 ;
- épreuves entre octobre 2022 et février 2023 ;
- entrée en formation en mai 2023.

Dans ce cadre, la Douane a souhaité ajouter à la voie traditionnelle du concours national, une **possibilité d'affectation locale en Hauts-de-France**. Concrètement, ce concours sera subdivisé en deux « silos » : un concours à affectation nationale et un second à affectation locale, au sein de la direction interrégionale des Hauts-de-France.

Au stade de l'inscription, les candidats devront choisir entre la branche « AG OP-CO » et « Surveillance », comme précédemment. Puis, ils devront sélectionner l'affectation à laquelle ils seront rattachés en cas de succès : nationale ou locale (en Hauts-de-France). Ils devront également indiquer s'ils s'inscrivent dans la voie externe ou interne. Un candidat finalement inscrit l'est ainsi au titre d'une seule branche, affectation et voie.

Pour mémoire, il n'est pas nécessaire de résider dans la région des Hauts-de-France pour s'inscrire au concours national prévoyant exclusivement l'affectation dans cette région.

Lors de la publication des résultats d'admission du concours, l'administration disposera ainsi de 4 listes principales au titre d'une branche donnée (une externe et une interne pour chacun des concours), et d'autant de listes complémentaires. Sous réserve de satisfaire à l'ensemble des conditions d'admission, les candidats déclarés admis sur la liste à affectation locale auront l'assurance d'être affectés dans l'interrégion des Hauts-de-France.

**Informations sur la rentrée des agents de constatation principaux de 2ème classe (ACP2) à l'ENDLR en mai 2022**

Le 2 mai dernier, les ACP2 recrutés au titre du concours de catégorie C de 2021 ont fait leur rentrée à l'ENDLR : la session compte 221 ACP2 - SU (dont 10 CEAPF) et 24 ACP2 - CO. Le nombre de **stagiaires SU est en hausse de 58 % par rapport à la session 2021** (+81 stagiaires). À l'inverse, le nombre de stagiaires CO est en baisse de 37 % (-14 stagiaires), tenant compte de moindres besoins de recrutement dans cette branche (en surnombre en gestion). Au global, le **nombre de stagiaires ACP2 (toutes branches confondues) est en nette hausse** (+38 %, 245 en 2022 contre 178 en 2021).

La répartition femmes/hommes demeure inégale et très contrastée selon la branche d'activité : en SU, moins de 30 % des stagiaires sont des femmes tandis que les proportions sont inverses en CO.

Les ACP2 stagiaires rejoindront leurs services d'affectation en août 2022.